

Procès-verbal de l'Assemblée générale constitutive du 24 juillet 2024

Présents :

Jean-Pierre JEANMART, Jean-Claude MARTINEZ, Agnès ROY, Agnès SENICOURT, Georges SUDRES, Michèle TEXIER,

Les personnes présentes se sont réunies en assemblée générale constitutive pour décider la création d'une association.

L'animation de la séance est assurée par Jean-Claude MARTINEZ qui rappelle les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

1. Présentation du projet
2. Présentation, discussion et adoption des statuts
3. Élection des membres du bureau
4. Fixation du montant de la cotisation d'adhésion à l'association
5. Démarches déclaratives

DÉLIBÉRATIONS

1. À l'unanimité des personnes présentes, il a été décidé la création de l'association dite : ASSOCIATION VIA DOMITIA - COLLECTIF OCCITANIE avec siège à 30620 UCHAUD
Maison des Associations 40 avenue Albert de Joly

2. Adoption des statuts :

L'animateur de la séance donne lecture des statuts. Après discussion et échanges de vues les statuts ci-annexés sont adoptés à l'unanimité.

3. Élection des membres du bureau :

L'animateur de la séance sollicite des candidatures en vue de composer le bureau. Il est procédé à l'élection des membres. Le vote s'est exprimé comme suit :

Président Jean-Claude MARTINEZ, 9 rue Benjamin Fabre 34500 BEZIERS

Secrétaire Michèle TEXIER, 6 plan de la jasse 30900 NIMES

Trésorier Jean-Pierre JEANMART, 24 rue du Barry 30210 COLLIAS

4. Fixation du montant de la cotisation d'adhésion à l'association

Cotisation individuelle : 10 €

Cotisation associations : 20 €

Cotisation entreprises : 100 €

5. Démarches déclaratives

L'Assemblée Générale missionne la Secrétaire pour déclarer la création de l'association auprès de la Préfecture et le Trésorier pour effectuer les démarches pour l'ouverture du compte en banque.

Le Président et le Trésorier seront porteurs des signatures en banque.

Fait à Uchaud, le 24 / 07 / 2024

Signatures :

Jean-Claude MARTINEZ
Fonction Président

Nom Michèle TEXIER
Fonction Secrétaire

